



CAPA des agrégé-es : accès à la Hors Classe

Mercredi 22 mai 2019

Déclaration du SNES - SNEP - SNESUP-FSU

Orléans-Tours

Nous siégeons aujourd'hui à la CAPA Hors Classe des agrégé-es dans un contexte d'attaques inédites contre le paritarisme et le statut de la Fonction publique. Alors que depuis des semaines de nombreuses mobilisations ont lieu un peu partout dans le pays pour dénoncer les réformes en cours et la loi dite Blanquer, la FSU se félicite de la manifestation de samedi dernier, le 18 mai à Paris, qui a réuni plus de 10000 manifestant-es contre le projet de réforme de l'école de la confiance. Forte de cette mobilisation, la FSU continue de refuser le projet de loi du Ministre et les réformes en cours comme celles du baccalauréat, des lycées et de parcoursup dont le bug survenu ces derniers jours est proprement scandaleux alors que les lycéens sont à un mois des épreuves du baccalauréat... De plus, la FSU réaffirme la liberté de manifester et dénonce l'arbitraire et les pressions commises sur les personnels qui manifestent légitimement leur opposition à la casse de leurs métiers, ces pressions allant jusqu'à mettre en garde à vue des enseignants, que ce soit à Nice ou à Toulouse. Elle apporte et continuera d'apporter son soutien à tous ces personnels.

Le projet de loi modifiant le Statut général de la Fonction publique porte un projet de casse du Statut général et des services publics. Ce projet, d'une brutalité sociale inouïe, remet en cause les droits de cinq millions de salariés, fonctionnaires d'État, territoriaux ou de la Fonction publique hospitalière. Ces droits, acquis à la Libération et garantis par les grands équilibres du Statut général de 1946, réaffirmés et actualisés par les lois de 1983 et 1984 en ce qui nous concerne, puis confirmés en 2010 sous la présidence de Nicolas Sarkozy seraient, si le projet était maintenu, quasiment abolis et avec eux la conception du fonctionnaire-citoyen, acteur du service public.

Tous les éléments qui apportent des garanties aux personnels, et donc aux usagers du service public, contre l'arbitraire et l'opacité en matière administrative sont attaqués : commissions paritaires vidées de leur substance, application aux fonctionnaires civils de modalités de gestion relatives aux personnels sous statut militaire, fusion d'instances en matière de santé, d'hygiène et de sécurité au travail, recours accru au contrat contre le statut ...

Fondées à la Libération (Statut général de 1946), les CAP sont des instances de consultation préalable permettant de lutter contre l'opacité, l'arbitraire des décisions et leur corollaire, les passe-droits. Les représentants des personnels qui y siègent sont élus au suffrage universel direct de la profession : leur rôle de vérification de l'équité, la garantie de transparence qui en découle dans les opérations de gestion, principalement de mutation, de promotion et d'avancement, sont connus et reconnus. Pourtant, dès le 1er janvier 2020, les CAP ne seraient plus consultées ni sur les mutations, ni sur les promotions, ni sur les

avancements. En clair, cela signifie que l'administration opérerait seule en ces matières, sans aucun contrôle collectif, laissant chaque fonctionnaire isolé face à sa hiérarchie et sans aucune garantie du respect de règles équitables et transparentes. Ne resterait alors qu'un recours administratif préalable obligatoire, procédure appliquée depuis 20 ans aux personnels militaires et qualifié d' « outil efficace de discrimination et de régression du droit » par les associations professionnelles de défense. Ainsi, sera rendue impossible la légitimation de toute décision.

Sur l'ensemble de ces points, qui constituent un recul historique plaçant les droits des fonctionnaires en deçà de ce qu'ils sont depuis la Libération et le Statut de 1946, les syndicats nationaux de la FSU appellent l'ensemble des fonctionnaires de notre administration, d'État et au-delà, à se mobiliser et à se préparer activement à toutes les formes d'actions nécessaires afin de faire reculer le projet actuel, qui doit être abandonné.

Nous appelons Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, dont le devoir est aussi de protéger les personnels de son département ministériel, administration d'État, à intervenir au sein du gouvernement pour que soient garantis et préservés les droits des personnels acquis à la Libération.

Concernant l'ordre du jour de cette commission, la campagne d'avancement à la hors classe est un moment important dans l'année. Les collègues, engagés au quotidien, qui voient leurs conditions de travail se dégrader et un pouvoir d'achat s'éroder par le gel du point d'indice, le report des augmentations indiciaires, le jour de carence, l'augmentation des cotisations ... aspirent à une promotion.

Les notes de service 2019 confirment la garantie pour chacun d'un accès à la hors-classe avant la fin de la carrière. La revendication historique du SNES-FSU de la hors-classe pour toutes et pour tous a abouti et nous mènerons le combat syndical pour qu'il en soit de même pour le grade de la classe exceptionnelle. En cette phase transitoire, la cohabitation dans le tableau d'avancement, encadré par la répartition égale par échelon et la pérennisation des avis, des collègues ayant eu ou non le rendez-vous de carrière génère des inégalités de traitement.

Si lors des rendez-vous de carrière la pérennisation des avis est explicite, il n'en allait pas de même pour ceux qui ont reçu leurs avis durant la campagne hors-classe 2018. Nous déplorons le fait qu'aucune procédure de recours ne soit mise en place pour ces collègues et nous exigeons le droit à une contestation possible.

De plus, un déséquilibre entre les disciplines persiste. En effet, mieux vaut enseigner en Lettres Modernes ou en Sciences Physiques plutôt qu'en Mathématiques ou en Anglais (avec seulement moins de 20 % de collègues proposés).

Nous déplorons également que l'avis de certains collègues n'ait pas été publié dans des délais raisonnables et que ces collègues n'aient seulement pu les consulter que quelques jours avant la CAPA.

Finalement, le SNES - SNEP - SNESUP-FSU, continuent à revendiquer un avancement à un rythme unique, le plus favorable pour tous, déconnecté de l'évaluation, le dégel du point d'indice et une revalorisation financière urgente des agents de la Fonction publique.

Nous remercions les services pour la qualité des échanges autour des questions de promotion et la qualité des documents. Nous connaissons leur charge de travail et partageons avec eux ce statut de fonctionnaire auquel nous sommes tant attachés.